#### REPUBLIQUE FRANCAISE

## **DEPARTEMENT DE** MAYOTTE

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD**

## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA** COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD **DU JEUDI 17 JANVIER 2019** N° 92 / 2018



En exercice: 30 Présents: 17

13 Procuration: 0

Votants: 17 Pour: 17

Absents:

Contre: 0 Abstention: 0

Objet:

Décision modificative n°4 du budget principal

#### NOTA:

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 25/01/2019

### Le Président, Ismaila MDEREMANE SAHEVA



#### Étaient présents :

Chadhouli ABDOU, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI, Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI, Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Chamsia DJIHADI SOILIHI, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fonte IBRAHIM, Thomas INOUSSA, Soidridine MADI, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Angatahi MELA, Mariama MHIDINI, El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIHI-MADI.

# Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH, Mouslim ABDOURAHAMAN, Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU, Soilihi AHMED, Elline HEDJA, Hanima IBRAHIMA, Abdoullatuf MADI, Hidahya MAHAFIDHOU, Ali-Moussa MOUSSA-BEN, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI, Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.

#### Procuration: NEANT

L'an deux mille dix-neuf, le 17 du mois de janvier, le conseil communautaire s'est réuni à l'ancienne mairie de Bandrélé sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 11 janvier 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El Farsi SAID a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la Loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-17 604, du 28 décembre 2015, portant création de la CCSud

Vu l'Article L2311-3 du Code Général de Collectivités territoriales.

Vu l'article 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'Arrêté du Préfet de Mayotte N°2018-SG-1028 du 22 novembre 2018

Vu les conventions AFD portant attribution de subventions pour l'élaboration du PCAET et pour la réalisation d'une usine de méthanisation datées du 22 Novembre 2018

Le Président expose que les subventions reçues au budget intercommunal en novembre et décembre 2018 de la part de l'Etat et de l'AFD concernent :

- « Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (Etat)
- « Elaboration du Plan Climat Air Energie Territoire » (AFD)
- « Réalisation d'une usine de méthanisation CHIRONGUI » (AFD)

Il propose au Conseil de créer les opérations comptables au budget intercommunal mais les montants afférents ne peuvent plus être affectés à l'exercice 2018 et seront donc intégrés au budget primitif 2019. Il demande également au Conseil d'ajuster des crédits en fonctionnement pour le règlement des dernières factures de 2018.

La décision modificative se présente ainsi :

97603	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE MAYOTTE	DM 34	2040
Code INSEE	BUDGET INTERCOMMUNAL	DM n°4	2018

#### Décision Modificative n°4

	Dépenses (1)		Recettes (1	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8185-020 : Frais de colloques et séminaires	0,00 €	32 000,00€	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00€	32 000,00€	0,00€	0,00€
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	32 000,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	32 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	32 000,00 €	32 000,00€	0,00€	0,00€
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

#### DECIDE

**D'approuver** la Décision Modificative n°4/2018 telle que proposée ci-dessus **De charger** le Président de signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi votés, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandrélé, le 24 Janvier 2019

Le Président

Ismaila MDEREMANE SAHEVA

PREFECTURE DE MAYOTTE

RECULE 2 5 JAN. 2019

D.R.C.L.

DM n° 4 2018

0

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président, A Bandrele, le 17/01/2019 Le Président, PREFECTURE DE MAYOTTE
REGULE 2 5 JAN. 2019
D.R.C.L.

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES : Pour : 0
Contre : 0

Abstention:

Date de convocation: 11/01/2019

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Bandrele, le .....

Les membres du Conseil Communautaire,

Mouhamadilmouni ABDALLAH	
Chadhouli ABDOU	Jally
Mouslim ABDOURAHAMAN	/
Attoumani Blak ABDULLAH	
Zalihata ABOUDOU	
Soilihi AHMED	
Nourou ANDJIBOU	
Anrifina ASSANI	
Salami ASSANI	S
Mariame BACO OUSSENI	MADO
Chaharani BAMANA	A
Saandia BOINA	The state of the s
Chamsia DJIHADI SOILIHI	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE MAYOTTE - 976 - BUDGET INTERCOMMUNAL	DM n° 4	2018
IV - ANNEXES	IV	

		• •
A	RRETE ET SIGNATURES	D2
Zouhouria FOUNDI CHEBANI		2006
Elline HEDJA		

NEED NEED	
Elline HEDJA	
Ibrahim FONTE	
Hanima IBRAHIMA JOUWAOU	
Thomas INOUSSA	
Abdoullatuf MADI	
Soidridine MADI	
Hidaya MAHAFIDHOU	
Ismaila MDEREMANE SAHEVA	Jug 1
Angatahi MELA	
Mariama MHIDINI  PREFECTURE DE MAYOT  2.5 JAN. 2019	The state of the s
Ali-Moussa MOUSSA-BEN  D.R.C.L	ast requested
Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI	
Rifcati OMAR-FOUNDI	
El Farsi SAID	
Fatima SALIM	
Mohamadi-Colo SOILIHI-MADI	Soul

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD DE MAYOTTE - 976 - BUDGET INTERCOMMUNAL	DM n° 4	201
IV - ANNEXES	IV	1
ARRETE ET SIGNATURES	D2	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture,	le,	et de la publication le	
		ÿ.	
		A Bandrele le	



UCP-3-4-D2

3